

Bulletin trimestriel
Vingt-troisième année. N° 89
2003-n°2

BELGIQUE-BELGIE
P.P.
1470 GENAPPE
6/1365

19
03
01
01
01
01
01

2003 - 0295
M^{me} Héraly Marcelle
allée du Jacquemart, 2/12
1400 Nivelles

LE BULLETIN

DES RETRAITÉS

Éditeur responsable :

Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire . A.S.B.L.
(M. Roger Dubois, 16, rue de Nivelles, 6181 Gouy-lez-Piéton)

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

Bulletin d'information publié par
l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire

Association sans but lucratif

SOMMAIRE

Editorial.

Faire le point sur. Roger Dubois.	2
--	---

Sur tout.

Droit. Qu'est-ce qu'une fondation ?	3
Santé. Recours aux urgences hospitalières.	3
Code de la route. Si un véhicule stationne devant votre garage. Que faire et ne pas faire ?	3
Santé. Intervention personnelle en cas d'hospitalisation.	4
Les retraités qui publient.	4
Santé. Qu'est-ce que l'allergie ?	4

Proses et poésies.

<i>C'était bien la peine. Emilie Dubrunquez.</i>	5
<i>Des lauriers pour Laure. Anne-Marie Storm.</i>	6
<i>Au cours des saisons. Antoine Letellier.</i>	6
<i>Poésie, quand tu nous tiens (n°3). Emilie Dubrunquez.</i>	7-10

Tout sur.

Les démarches qu'implique une succession.	11-12
--	-------

Pour nous et avec vous.

La journée automnale des retraités.	13
Quatrième concours de photographies.	13-14
Dixième concours de poésie et de prose poétique.	14
Initiation à la photographie.	15
Séances d'initiation à l'informatique.	15

<u>In memoriam.</u>	16
--------------------------	----

Faire le point sur.

A la demande de bon nombre d'entre vous, la rubrique «Tout sur» a repris place dans ce bulletin le 1^{er} janvier 2000. L'éditorial du numéro du premier trimestre 2000 (n°76) du bulletin était d'ailleurs consacré aux sujets qui m'avaient été suggérés à cette date pour la dite rubrique.

Depuis lors, d'autres thèmes sont apparus dans vos propositions et plusieurs d'entre eux ont déjà été traités dans le cadre de la rubrique «Tout sur». C'est le cas des thèmes suivants : le bénévolat (n°78), les décorations civiques et distinctions honorifiques (n°82), le testament olographe (n°83), l'hospitalisation (n°84,85,86 et 87), les infractions au code de la route (n°88) et les démarches qu'implique une succession (n°89).

Certains thèmes énumérés dans la première série publiée (n°76) n'ont pas encore été développés. Ils ne sont pas oubliés pour autant. Tous les thèmes proposés méritent la même attention. Et le développement qui leur est donné doit répondre aux questions et aux sous-questions qui sont posées.

Il convient parfois pour traiter un sujet de demander des précisions aux institutions ou aux services compétents. Et cela n'est pas toujours facile. Pour l'un des thèmes cités dans l'éditorial du numéro 76 de ce bulletin, j'ai dû attendre sept mois pour obtenir les précisions demandées et ce, après maintes démarches.

Mais peu importe. C'est toujours avec plaisir que je reçois les questions que vous posez et les thèmes que vous proposez.

Roger Dubois
Président

SUR TOUT

Droit, qu'est-ce qu'une fondation ?

Une fondation est le résultat d'un acte juridique émanant d'une ou de plusieurs personnes physiques ou morales qui affectent un patrimoine à la réalisation d'un but bien déterminé et désintéressé.

Une fondation ne comprend ni membres, ni associés.

Une fondation doit obligatoirement être constituée par acte authentique devant notaire.

Les fondations reconnues d'utilité publique portent l'appellation de « fondation d'utilité publique », les autres portent l'appellation de « fondation privée ».

Pour être reconnue d'utilité publique, une fondation doit avoir pour but la réalisation d'une œuvre à caractère philanthropique, philosophique, religieux, scientifique, artistique, pédagogique ou culturel.

Santé. Recours aux urgences hospitalières.

Depuis le 1^{er} mars 2003, les hôpitaux peuvent réclamer une contribution de 12,50 euros au patient ayant recours aux urgences hospitalières.

La perception de cette contribution forfaitaire n'est pas obligatoire.

En outre, cette contribution forfaitaire ne peut pas être réclamée dans l'un des cas suivants :

1. le patient est envoyé à l'unité des soins urgents de l'hôpital par un médecin;
2. le patient, passant par le service d'urgence, est admis à l'hôpital pour une nuit ou en hospitalisation de jour ou placé en observation pendant 12 heures au moins;
3. le patient est conduit au service d'urgence par le service d'aide médicale urgente ou par un service de police.

Code de la route. Si un véhicule stationne devant votre garage. Que faire et ne pas faire ?

Le stationnement d'un véhicule devant le garage d'autrui est un fait assez fréquent.

Que faire dans pareil cas ?

Si le propriétaire du véhicule est connu, lui demander de déplacer ce véhicule. Sinon, il convient de faire appel à la police locale en insistant pour qu'elle intervienne immédiatement.

Il ne faut pas prendre le risque de sortir la voiture du garage et d'accrocher le véhicule qui est stationné devant le garage. Il ne faut pas non plus d'initiative faire remorquer le véhicule en question car c'est formellement interdit par le code de la route.

Santé. Intervention personnelle en cas d'hospitalisation.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, l'intervention personnelle dans le prix de la journée d'hospitalisation est fixé, pour le premier jour, à 39,58 euros et, à partir du deuxième jour, à 12,31 euros.

A cette somme, il convient d'ajouter l'intervention personnelle dans les frais de médicaments qui s'élève à 0,62 euro par jour. Ce forfait est dû que vous preniez ou non des médicaments.

Une intervention personnelle forfaitaire dans les frais médicaux est également réclamée que l'on procède ou non à ces examens. Ces forfaits s'élèvent à 7,44 euros pour la biologie clinique, à 6,20 euros pour l'imagerie médicale et à 12,39 euros pour actes techniques.

Les retraités qui publient.

M. André Van Helbrouck, directeur général honoraire au Ministère de la Culture, a publié, à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire, un recueil de poésie dans la collection « Magie de la Poésie ».

Ce recueil est édité hors commerce. C'est bien regrettable car qui a eu le plaisir de lire les poèmes repris dans ce recueil personnalisé de 72 pages, a, comme l'auteur, envie de continuer à vivre encore quelques années tout en se disant que, tout bien calculé, d'octogénaire à centenaire, il n'y a que vingt petites années.

Mme Anne-Marie Storm vient de publier un recueil de soixante poésies, intitulé « Feuilles ».

A côté de quelques poèmes connus, on y trouve des poèmes nouveaux. Un joli recueil que vous pouvez obtenir en versant 6 euros au compte 000-0732874-39 de Mme Anne-Marie Storm, avenue Frans Van Kalken, 18/167 à 1070 Bruxelles.

Santé. Qu'est-ce que l'allergie ?

L'allergie est une hypersensibilité caractérisée par une réaction immunitaire anormale de l'organisme vis-à-vis d'un allergène.

Ces allergènes sont de plus en plus nombreux et variés. Les plus connus sont issus des pollens, des poils et plumes d'animaux domestiques, des acariens, des poussières de maison.

La personne sensibilisée génère des anticorps spécifiques de cette substance qui sera mal tolérée par l'organisme à plus ou moins long terme. A l'occasion d'un nouveau contact avec l'allergène, se produit une réaction qui se traduit par des symptômes localisés essentiellement sur la peau, les muqueuses nasales et oculaires : urticaire, eczéma, rhinite, conjonctivite.

Si vous publiez un roman, un recueil de poésies, une monographie ou tout autre oeuvre écrite, signalez-le à la rédaction de ce bulletin.

PROSES ET POÉSIES

Les textes publiés ci-après ont été écrits par des retraités. Est reprise également la troisième partie d'une étude consacrée à la poésie.

C'était bien la peine.

*De laisser grossir la bulle superbe,
De se redresser et de marcher droit,
De regarder loin au-dessus de l'herbe,
D'abandonner le geste maladroit...*

C'était bien la peine...

*De cueillir, de chasser et de comprendre,
D'apprivoiser le feu, l'eau, le cheval,
D'aimer, de réunir les siens, d'apprendre,
De dessiner un dieu, l'art ogival.*

C'était bien la peine...

*De créer l'éducation, les rites,
D'écrire les langues et de compter,
De construire, d'étendre les mérites,
De pratiquer le rire et plaisanter.*

C'était bien la peine...

*De chanter, de faire de la musique,
De célébrer l'amour et le bonheur,
D'attendre les printemps, la politique,
De faire des projets, d'avoir un cœur...*

C'était bien la peine...

*D'ouvrir le ciel, tracer des frontières,
De forcer le sol pesant, s'envoler,
De gouverner, de traiter les matières,
De voyager loin sans dégringoler...*

C'était bien la peine...

*De prier, gémir, refouler ses larmes,
D'inventer l'héroïsme, le désert,
De fourbir soi-disant de vaines armes...
IL ORDONNE LA MORT, parleur disert...*

C'était bien la peine...

*Car il s'agit de la fin de ce monde,
Et l'homme a tué l'Homme, cher DARWIN...
Dame NATURE cultive l'osmonde,
Le minaret n'a plus de muezzin.*

Emile Dubrunquez (Cuesmes)

Des lauriers pour Laure.

*Si le temps a perdu ses couleurs automnales,
Pour toi, il a conçu une gerbe royale
De fleurs roses et blanches et de feuillage vert
Venues du midi et obstinément vert.
Le laurier blanc couronne les heureux lauréats
Qui méritent la gloire et de joyeux vivats,
L'odorant laurier-sauce, dans un bouquet garni,
Qui parfume les mets délicatement choisis.*

*Il faut te préparer et courageusement
Miser pour le succès et poursuivre l'effort
Pour qu'un jour un laurier se pose rayonnant
Sur ton front victorieux en joyeux réconfort.
Ce temps n'est pas venu mais ne tardera pas,
Prends la tâche à deux mains sans te laisser distraire ;
Toutes les réussites seront ton nirvana !
C'est le vœu que je forme et*

Bon anniversaire !

Anne-Marie Storm (Bruxelles)

Au cours des saisons.

*Il est des matins au printemps
Où les fleurs endormies
S'éveillent sous la caresse du vent
Qui les berce de sa mélodie.*

*Il y a des nuits en été
Où se chuchotent les étoiles
Des secrets en aparté
Au fond du firmament sans voile.*

*Il y a des matins d'automne
Engloutis dans un univers ouaté,
Et les oiseaux anxieux s'étonnent
De ne pas voir le jour qui tarde à se lever.*

*Il est des soirs d'hiver
Figés dans la clarté lunaire
Qui allonge les ombres vêtues de gel,
Spectres froids et muets, dans un monde irréel.*

Antoine Letellier (Gembloux)

Poésie, quand tu nous tiens...(numéro 3).

Qu'un trimestre est vite passé ! Avez-vous aussi cette impression de la fuite des jours ? Avez-vous composé... en tenant compte de l'hiatus (onomatopée : bâillement et son désagréable résultant, par la gêne de la prononciation)?

Revenons à Malherbe (« Enfin Malherbe vint.. ». Boileau).

Ce maître de la poésie française, selon Boileau toujours, ouvrit la voie vers le classicisme et s'opposa à la poésie savante des continuateurs (ou suiveurs ou épigones) de la Pléiade française tels que de Ronsard, du Bellay, Jodelle, Baïf, Pontus de Tyard...

Je vous propose, en guise d'exercice éminemment utile de lire, crayon en main, un texte d'une page A4, poétique ou non, actuel ou ancien, pour y déceler les H I A T U S.

Rappelons qu'ils sont interdits en poésie classique uniquement.

Exerçons notre oreille, il y va de la musicalité des vers, chère à Verlaine.

Soumettons-nous à un autre test, celui de rédiger une lettre par exemple ou tout autre texte sans hiatus ! L'hiatus, de noire renommée, est donc le choc auditif de 2 voyelles directement successives, la première terminant un mot, la seconde commençant le mot suivant et ce dans le corps du vers. (On ne considère donc pas le dernier mot d'un vers et le premier du vers suivant).

On a exclu les hiatus vivant en parasites à l'intérieur des mots mais « rien n'empêche » et « tout permet » sans doute de s'en abstenir, le trésor des synonymes pouvant être exploité dans ce but.

Restent les hiatus dits de lecture ou hiatus déguisés, quand la consonne séparatrice entre les 2 voyelles n'est pas entendue car pas de liaison possible, et laisse donc se produire le choc redouté par les oreilles sensibilisées au phénomène.

Les terminaisons ain, an, aon, éen, ein, ien, in, ion, oin, on, ouin, uin, um, un, précédant les voyelles i(y), u, o, a, e ou h muet produisent l'hiatus de lecture.

Exemples :

- juin enivré de soleil
- chacun affaiblissant
- le tien aussi
- le ton éveilla
- un tribun hilare
- le faon habitait
- un dessin harmonieux

L'on se pardonne mieux l'hiatus de lecture placé à la césure de l'alexandrin classique car sa légère pause distance les deux sons.

Exemples :

- « Où les braves sont mis/ au rang de la canaille » (Soir de dernière)
- « Le vent peut s'essayer / à troubler le nappage » (L'araignée)
- « Des livres compulsés / il me reste une écume » (Clichés à Florence)
- « Des mats tremblent soudain / à l'horizon nerveux » (Rupture) E.A.

NB : la liaison peut sauver la situation : s'essayer à (ra)

mis au (zo)

Les mots tels que loup, nid, clef, coup, nez, crier, quartier, berger et tous les mots en er car on n'entend pas la dernière lettre, amènent des hiatus.

L'hiatus n'était pas encore interdit au poète au début du 17^e s.

Cependant l'hiatus avec « si » était très mal lu, c'est ainsi que naquirent : « s'ils, s'elles, s'on, s'aucun et s'autre » !!

Les accidents cacophoniques pouvaient être évités grâce à « s » et « t » intercalés dans : « va-s-y, pense-s-y, parle-s-en(z), va-t-il et ira-t-on ».

C'est pour mater l'hiatus que l'on dit « mon amitié, ton aimable sourire ».

« Oui, onze et onzième » sont admis sans hiatus car ces mots semblent commencer par « h » aspiré (dont le pouvoir est de supprimer l'hiatus). Donc pas d'hiatus dans : « A onze heures ».

De même les interjections « ah ! eh ! oh ! » peuvent se placer sans accident devant ou derrière une voyelle.

« Ah ! il faut » - « qui va là ? eh ! » (semblant d'aspiration).

Les noms propres composés contenant un hiatus sont tolérés.

« Le Pré aux colchiques » (soit un restaurant..)

Les locutions du langage courant qui contiennent des hiatus ne sont pas anéanties, reste à les éviter. – « Suer sang et eau »

Vous relirez ces notes techniques en recherchant les hiatus. Je ferai de même en guise de pensum.

Avant de passer à l'étude du phénomène d'élision en poésie, chapitre important s'il en est car il traite du fameux « e » muet notons la distinction à faire entre « vers libres », « poésie libre » d'une part et d'autre part « poésie libérée ». Les versificateurs ont longtemps retenu l'expression « vers libres » (type de la Fontaine ou Verhaeren) pour les vers hétéromètres ou layés donc de mesures différentes (voir rubrique N°1).

Les auteurs avaient en effet pris des libertés par rapport au « cadrage » des vers de « x » syllabes organisés en strophes de diverses longueurs ou importances.

Avec les poètes symbolistes, l'appellation fut dès lors réservée à leurs vers rimés ou non ou si peu, dont le rapport de musicalité apparaissait dans le corps des vers et non plus aux rimes... absentes. (allitérations, consonances les remplaçant)

Les « VERS LIBRES » peuvent aussi être hétéromètres.

Etienne dit Stéphane (prénom plus doux) MALLARME y vient en 1894.

Mais on se souvient surtout de Mallarmé pour sa poésie « traditionnelle » et un poème en braves alexandrins tel que : « Apparition » reste bien dans la mémoire scolaire avec son canevas de vers suivis, respectant la loi de l'alternance M/F.

Je nous le ressers de bon cœur :

« APPARITION

La lune s'attristait. Des séraphins en pleurs
Rêvant, l'archet aux doigts, dans le calme des fleurs
Vaporeuses, tiraient de mourantes violes
De blancs sanglots glissant sur l'AZUR des corolles
-C'était le jour béni de ton premier baiser.
Ma songerie aimant à me martyriser
S'ennivrait savamment de parfum de tristesse
Que même sans regret et sans déboire laisse
La cueillaison d'un Rêve au cœur qui l'a cueilli
J'errais donc, l'œil rivé sur le pavé vieilli

Quand avec du soleil aux cheveux, dans la rue
 Et dans le soir, tu m'es en riant apparue
 Et j'ai cru voir la fée au chapeau de clarté
 Qui jadis sur mes beaux sommeils d'enfant gâté
 Passait, laissant toujours de ses mains mal fermées
 Neiger de blancs bouquets d'étoiles parfumées."

Et c'est en classe de « poésie », en seconde dans le sens 6,5,4,3,2,1 que l'on a lu « L'AZUR » de S.M., hantise du poète.

« De l'éternel azur la sereine ironie
 Accable, belle indolemment comme les fleurs,
 Le poète impuissant qui maudit son génie
 A travers un désert stérile de Douleurs.

Fuyant, les yeux fermés, je le sens qui regarde...

.....
 Où fuir dans la révolte inutile et perverse ?
 Je suis hanté. L'Azur ! L'Azur ! L'Azur ! L'Azur !».

(le poème compte 9 quatrains de dodécasyllabes à rimes croisées, l'alternance M/F de strophe à strophe n'est pas strictement respectée.-S.M. Poésies bibliothèque LATTES : Maxi-livres Mons).

Dans sa conférence (Oxford et Cambridge) « La Musique et les Lettres », S.M. « explique » la libération du poète dans l'expression personnelle. Ce texte « savant » fait l'objet d'une publication actuelle et d'un C.D. qu'il faudrait entendre au moins trois fois pour en retirer la « substantifique » moelle.

Laissons cela aux amateurs du genre, pour le moment.

Restons donc dans la « mesure » de nos moyens et mettons « en musique », nos situations poétiques personnelles en nous conformant à la Prosodie. Elle est récompensante car elle permet avec certitude (notre langue est si riche) de pratiquer une forme élégante en ne s'écartant pas du fond (de ce que l'on veut dire).

L'ELISION

Attention, attention, (roulement de tambour pour AVIS aux poètes en herbe ! !) dans le cas où « e » terminant un mot et précédant un mot commençant par une voyelle : i (y), u, o, a, e, é, è, ê,
 Il n'y a pas d'hiatus mais une élision car le « e » s'amuit, devient muet pour être absorbé dans la voyelle qui le suit.

Les exemples sont légion : je reviens à « L'azur » de S.M. : - la sereine ironie
 - belle indolemment
 - poète impuissant
 - la vase et les pâles roseaux
 - que de suite une errante prison
 - jaunâtre à l'horizon...

La grande prosodie fait une obligation de l'élision, à la césure de l'alexandrin classique.

On ne pourra donc terminer le premier hémistiché par un pluriel rendant l'élision impossible. Certes, le « e » terminal d'un mot dans le corps ou le cours du vers peut demeurer sonore : il s'affirme alors et précède la consonne débutant le mot suivant.

Toujours dans « L'azur » : - Accable, belle indolemment comme les fleurs
 - Avec de longs * haillons de brume dans les cieux

Constatez, reconnaissez combien l'oreille doit être notre guide et comme la poésie est faite pour être prononcée, présentée oralement ! (longs *haillons : hiatus ? Pourquoi ?).

C'est l'occasion de critiquer sévèrement les rimes pour la vue : exemples : venus et Vénus ou rubis et Anubis. Au hasard des lectures, vous tomberez sur ces cas impossibles à lire à voix haute ou basse, où l'on sacrifié la forme orale.

- L'élision du « e » dit muet adoucit la venue des mots , fait s'écouler le vers comme une onde fuyante.
- Le « e » dit sonore au contraire, coupe le rythme, est cassant.

A chacun de ressentir la justesse du cas à traiter.

- L'élision du « e » muet supprime une syllabe !

- Le pronom personnel « le » régi par l'impératif ne peut être suivi d'une voyelle qui provoquerait l'élision alors que l'accent d'appui doit rester sur « le » prononcé « leu ». Exemples : rendez-le, forcez-le, instruisez-le...

Pour les mots terminés par "aie, ée, ie, oie, oue, ouie, ue, uie", l'élision est forcée car la voyelle simple ou composée est accentuée, ce qui déforce déjà le « e » final , à amuir.

Exemples : « A ma vue éblouie apparaît le soleil »

« Vous êtes la seule joie à mon cœur attardée »

Pour ne pas avoir l'air de bégayer, on évitera de faire suivre ces finales de mots par leurs pareilles commençantes.

Exemples : « plai(e) aiguë

« joli(e) idole

Ces consonances sont en plus désagréables.

Parce que « s » et « nt » empêchent l'élision, les mots terminés par aie, ..., uie ne peuvent se trouver dans le corps du vers s'ils marquent un pluriel.

Exemples : tu paies, ils tuent

Leur place est donc à la rime seulement.

Exceptions : SOIENT et AIENT que l'on peut trouver dans le corps du vers autant qu'à la rime (soies, soient – aient, *haies)

Attention : ne pas assimiler à ces exceptions « voient et croient » rimes féminines traduisant un présent (temps) de l'indicatif (mode) ou un présent (temps) du subjonctif (mode).

Attention encore : la troisième personne du pluriel de l'imparfait (t) de l'indicatif (m) ou du présent (t) du conditionnel (m) est déclarée MASCULINE tant à la RIME que dans le corps du vers.

Nous avons l'occasion de revoir temps (t) et modes (m), ne la ratons pas !

Exemples : les blés se mouvaient

les plaies se rouvriraient

C'est l'exception à la loi : e, es, ent : rimes féminines.

Qu'on se le dise ! et se le répète ...

- Tout se prononce en poésie alors que le langage courant écourte souvent les prononciations. C'est de première importance pour le mesurage des vers (nombre de syllabes en poésie française).

- Cependant le « e » muet à l'intérieur des mots dans le langage courant, le reste en poésie.

Exemples : tu(e)ra prononcé « tûra »

agré(e)ront prononcé « agré..ron » (il y a absorption par synérèse)

paletot : langage courant : prononcé « pal'tot »

poésie : prononcé « paletot ».

« Ma bohème » RIMBAUD :

« Je m'en allais, les poings dans mes poches crevées ;

Mon paletot aussi devenait idéal ;

J'allais sous le ciel, Muse ! et j'étais ton féal ;

Oh! là !là ! que d'amours splendides j'ai rêvées ! »

« paletot aussi » hiatus déguisé ou bégaiement (liaison) ?

Emile Dubrunquez (Cuesmes).

Les démarches qu'implique une succession.

En cas de décès d'un parent, on souhaiterait que les souvenirs prennent le dessus. Hélas ! Un certain nombre de démarches et de formalités doivent être accomplies.

Après ces moments difficiles dont l'ultime étape est celle des funérailles, on est amené à prendre connaissance du patrimoine laissé par le défunt. C'est le moment de la succession.

Passive ou active, la succession entraîne des obligations pour les héritiers sur le plan civil et sur le plan fiscal.

Sur le plan civil, trois attitudes sont possibles pour les héritiers.

La première attitude est l'acceptation pure et simple. Les personnes concernées par l'héritage acceptent la totalité de ce que laisse le défunt. Ils acceptent le passif et l'actif.

Autre attitude : l'acceptation sous bénéfice d'inventaire. Dans ce cas , les héritiers communiquent leurs choix au notaire de la personne décédée. Ce notaire publie au moniteur un avis invitant les créanciers éventuels à se manifester. Ceux-ci disposent d'un délai de trois mois pour se faire connaître du notaire chargé de la succession.

Une fois le patrimoine inventorié, il reste un passif ou un actif. A ce moment, les héritiers ont deux possibilités : accepter le solde ou le refuser. Il est impossible pour eux d'accepter l'un sans prendre l'autre. De même, ils ne doivent pas assumer le passif s'ils ont refusé l'actif.

Enfin, la troisième attitude : la renonciation pure et simple. Dans ce cas, les héritiers renoncent à tout ce que possédait la personne décédée. Les biens du défunt sont ensuite vendus afin de rembourser, dans la mesure du possible, les créanciers.

Sur le plan fiscal, existent également certaines obligations. Dans les cinq mois qui suivent le décès, les héritiers doivent remplir une déclaration de succession auprès du bureau de l'Enregistrement et des Domaines. Ils peuvent s'en charger ou la confier à un notaire. Chaque héritier peut déposer une déclaration de succession pour les biens qui le concernent mais, pour simplifier la démarche, l'usage privilégie le dépôt d'une seule déclaration cosignée par chaque héritier.

La déclaration de succession doit être rédigée obligatoirement sur un formulaire fourni par les bureaux de l'Enregistrement.

Il convient de noter que l'administration des finances remonte trois ans en arrière pour connaître la destination de sommes d'argent plus ou moins importantes. Les héritiers doivent fournir les pièces justificatives. Dans le cas contraire, les sommes non justifiées sont ajoutées à l'actif de la succession.

La déclaration est nécessaire pour calculer le montant des droits de succession à payer. Il est possible d'obtenir une dérogation au dépôt de la déclaration quand la personne décédée ne laisse aucun avoir ou quand celle-ci ne possède que des valeurs mobilières d'un montant inférieur au montant qui entraîne le paiement des droits de succession.

Il est bon de savoir que les frais de funérailles et les dettes impayées au moment du décès sont ajoutés au passif de la succession. Par contre, les sommes remboursées suite au décès par certains organismes sont intégrées dans la succession.

Quant aux héritiers potentiels qui ont renoncé purement et simplement à la succession, ils doivent remplir un document officiel auprès du greffe du Tribunal civil de l'arrondissement judiciaire où s'est ouverte la succession .

POUR VOUS ET AVEC VOUS

Cette rubrique est consacrée aux activités mises sur pied à l'intention des retraités par l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire et par l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités.

La journée automnale des retraités.

La journée automnale des retraités, organisée annuellement par l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire aura lieu à Nivelles, à la mi-octobre 2003.

Comme chaque année, la première partie de la journée, qui débutera à 10h30, sera consacrée à l'information sur un sujet qui intéresse tout particulièrement les personnes retraitées. Cette année, ce sera un spécialiste en médecine qui développera le sujet et répondra à vos questions.

Après le dîner offert gratuitement à tous les participants, aura lieu l'assemblée générale de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire avec remise des prix aux lauréats du concours de poésie et de prose poétique et du concours de photographies.

Les personnes qui désirent participer à cette journée sont invitées à s'inscrire, avant le 02 octobre 2003 auprès de M. Roger Dubois, directeur général honoraire, 16, rue de Nivelles, 6181 Gouy-Lez-Piéton en indiquant leur nom, prénom et adresse complète.

L'inscription est obligatoire.

Quatrième concours de photographies.

L'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire organise, cette année, son quatrième concours de photographies.

En ce faisant, elle veut encourager la retraite active dans le domaine de la photographie.

Peuvent participer à ce concours, les retraités des services et établissements de l'enseignement de l'Etat, gérés par la Communauté française et par la Communauté germanophone, ainsi que les retraités des autres services publics.

Le sujet des photographies présentées au concours est entièrement libre.

Le format des photos est 10 x 15 cm.

Les photographies présentées au concours seront sélectionnées par un jury.

Premier prix : 100 euros. Deuxième prix : 25 euros.

Les photos doivent être envoyées ou déposées, en un seul exemplaire, pour le 15 septembre 2003 à M. Henri Vets, secrétaire du jury, chaussée de Charleroi, 49 à 1471 Loupoigne.

Chaque participant au concours peut présenter dix photos au maximum.

Le droit de participation est fixé à 50 cents par photo. Le montant dû pour les photos envoyées ou déposées doit être versé pour le 15 septembre 2003 au compte 000-1337646-16 de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire à Nivelles.

Les photos seront exposées à Nivelles. La remise des prix aura lieu à Nivelles en octobre 2003.

Dixième concours de poésie et de prose poétique.

L'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire organise, cette année, son dixième concours de poésie et de prose poétique.

Peuvent participer à ce concours, les retraités des services et établissements de l'enseignement de l'Etat, gérés par la Communauté française et par la Communauté germanophone, ainsi que les retraités des autres services publics.

Le sujet des œuvres présentées au concours est entièrement libre. Les textes doivent comprendre 8 vers (lignes) au moins et 36 vers (lignes) au plus.

Les œuvres présentées peuvent être manuscrites ou dactylographiées. Au verso de chaque texte, l'auteur doit indiquer ses nom, prénom et l'année au cours de laquelle le texte a été rédigé.

Les œuvres présentées au concours seront sélectionnées par un jury.

Premier prix : 200 euros. Deuxième prix : 50 euros.

Les textes doivent être envoyés, en un seul exemplaire, pour le 25 août 2003 au plus tard (date de la poste faisant foi) à M. Henri Vets, secrétaire du jury, chaussée de Charleroi, 49 à 1471 Loupoigne.

Chaque participant peut envoyer dix textes au maximum.

Le droit de participation est fixé à 1 euro 25 cents par texte. Le montant dû pour les textes envoyés doit être versé, pour le 25 août 2003 au compte 000-1337646-16 de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire à 1400 Nivelles.

La remise des prix aura lieu à Nivelles en octobre 2003.

Invitation à la photographie.

Donnant suite à une proposition formulée au cours de l'assemblée générale du 15 octobre 2002 par M. Fernand Marteau, professeur honoraire, le conseil d'administration de l'association a décidé d'organiser un cours d'initiation à la photographie.

Ce cours sera dispensé à Nivelles. Le jour et l'heure du cours seront fixés compte tenu des préférences exprimées par les personnes qui désirent assister à ce cours et des convenances du professeur prénommé.

Nous invitons les personnes intéressées par cette nouvelle initiative à se faire connaître avant le 31 août 2003 à M. Roger Dubois président de l'association, 16, rue de Nivelles à 6181 Gouy-lez-Piéton.

Séances d'initiation à l'informatique.

Lors de l'assemblée générale du 15 octobre 2002, plusieurs participants ont souhaité que soient organisées des séances d'initiation à l'informatique à l'intention des retraités.

Le conseil d'administration de l'association a décidé d'inscrire cette activité à son programme.

Ces séances pourraient avoir lieu dans différentes villes.

Les personnes intéressées par ces séances d'initiation à l'informatique sont invitées à se faire connaître avant le 31 août 2003 à M. Roger Dubois, président de l'association 16, rue de Nivelles à 6181 Gouy-lez-Piéton.

Si vous avez connaissance du décès d'un ancien membre du personnel des services et établissements d'enseignement de l'Etat (Education nationale, Communauté française, Communauté germanophone), adressez les renseignements (nom, prénom, ancienne fonction, date de naissance, date du décès, lieu des funérailles) au président de l'association.

IN MEMORIAM

- Le 13 juillet 2003, est décédé Jean Roland, préfet des études honoraire de l'Athénée royal de Marche-en-Famenne. Il était âgé de 92 ans.
- En mars 2003, est décédé Georges Lambillotte, instituteur primaire honoraire à l'Athénée royal " Les Marlaire " à Gosselies. Il était âgé de 80 ans.
- Le 29 mars 2003, est décédé Charles Jacqmain, né le 2 mars 1918, secrétaire de direction honoraire à l'Athénée royal de Philippeville.
- Le 18 avril 2003, est décédé à Beaune Justin Cherton, né à Andrimont le 3 mai 1944, inspecteur général de l'enseignement secondaire de la Communauté française et ancien préfet de l'Athénée royal de Waremmes. Ses funérailles ont eu lieu à Waremmes le 25 avril 2003.
- Le 20 avril 2003, est décédé Armand Debaille, inspecteur général honoraire au Ministère de l'Education nationale et de la Culture. Il était né le 25 février 1918. Ses funérailles ont eu lieu à Châtelineau.
- Le 20 avril 2003, est décédé à Wavre Jean Toussaint, né à Jemeppe-sur-Meuse le 9 avril 1926, chargé de cours honoraire à la Faculté des Sciences appliquées de l'Université de l'Etat à Liège. Ses funérailles ont eu lieu à Basse-Wavre le 25 avril 2003.
- Le 21 avril 2003, est décédée Claire Jacques, épouse de Jules Henri Marchant de Bruxelles. Elle était âgée de 69 ans.
- En avril 2003, est décédé Lucien Belot, professeur honoraire à l'Athénée royal de Jumet.
- Le 30 avril 2003, est décédée à Braine-l'Alleud, Edith Demeyer, épouse Verset, née à Bullange le 30 mars 1938, professeur de mathématique à l'Athénée royal de Braine-l'Alleud. Ses funérailles ont eu lieu à Uccle le 6 mai 2003.
- Le 5 mai 2003, est décédé à Gesves Robert Servais, né le 21 février 1925, ancien secrétaire économe du Lycée d'Etat de Gesves. Ses funérailles ont eu lieu à Gesves le 8 mai dernier.
- Le 6 mai 2003, est décédé Marc Brunfaut, professeur à l'Institut supérieur d'architecture à La Cambre. Il était né le 9 février 1940.
- Le 11 mai 2003, est décédé Jacques Dutrieu, professeur de français et de morale aux athénées royaux de Nivelles et d'Etterbeek. Il était né le 7 avril 1917.

Le président, le vice-président, la secrétaire, le trésorier et les membres du conseil d'administration de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire prennent part au deuil des familles des disparus et présentent aux membres de celles-ci leurs sincères condoléances.

Quatre euros pour un an

POUR VOUS ABONNER

au bulletin trimestriel de l'Association pour la promotion de la retraite
active, fraternnelle et solidaire

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

il vous suffit de verser quatre euros au compte **000-1337646-16**
de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire
à 1400 Nivelles,
et vous recevrez les bulletins de l'année qui paraîtront à partir de la date de
votre versement .

Responsable de la rédaction: M. Roger Dubois

Responsable de l'expédition : M. Henri Vets